

Correction – Développement construit

La place des femmes des années 1950 aux années 1980

Brevet – Histoire-géographie · 3^e · Sujet d'entraînement

Sujet. Rédigez un développement construit d'une trentaine de lignes montrant comment la place des femmes dans la société française évolue des années 1950 aux années 1980.

1. Comprendre le sujet

« Montrer comment la place des femmes évolue » t'oblige à comparer un point de départ et un point d'arrivée. Commence par la situation des années 1950 : citoyennes depuis 1944, mais soumises à leur mari selon le Code civil. Explique ensuite les étapes de l'émancipation : les lois (1965, 1967, 1970, 1975) et leurs causes, notamment les luttes féministes et l'entrée massive des femmes dans les études et le travail. Les bornes vont des années 1950 aux années 1980 : tu peux finir avec la loi Roudy de 1983. Pense aussi aux limites : l'égalité des droits n'est pas l'égalité réelle. Hors-sujet : développer le droit de vote de 1944, qu'il suffit de rappeler en introduction.

2. Les repères à mobiliser

- 1949 : Simone de Beauvoir publie *Le Deuxième Sexe*
- 13 juillet 1965 : réforme des régimes matrimoniaux
- 28 décembre 1967 : loi Neuwirth autorisant la contraception
- 1970 : naissance du MLF ; l'autorité parentale remplace la puissance paternelle
- 5 avril 1971 : manifeste des 343
- 17 janvier 1975 : loi Veil sur l'IVG
- 1975 : divorce par consentement mutuel
- 1983 : loi Roudy sur l'égalité professionnelle

3. Le plan

1. **Dans les années 1950, des femmes encore inégales**
 - Le mari, chef de famille selon le Code civil, peut s'opposer au travail de sa femme
 - Le modèle de la femme au foyer valorisé par la publicité
 - Simone de Beauvoir dénonce cette domination (*Le Deuxième Sexe*, 1949)
2. **De nouveaux droits (1965-1975)**
 - Loi du 13 juillet 1965 : travailler et ouvrir un compte sans l'accord du mari
 - Loi Neuwirth (1967) ; autorité parentale partagée (1970)
 - Loi Veil (janvier 1975), défendue par la ministre de la Santé Simone Veil
3. **Luttes féministes et limites**
 - Le MLF (1970) et le manifeste des 343 (1971)
 - Des femmes plus nombreuses à étudier et à travailler
 - Des inégalités persistantes : salaires, faible présence à l'Assemblée nationale

4. Le développement construit rédigé

Au début des années 1950, les Françaises votent depuis peu, mais elles restent soumises à leur mari dans la famille. En trente ans, leur situation change profondément. Comment la place des femmes évolue-t-elle dans la société française des années 1950 aux années 1980 ? Nous verrons d'abord les inégalités de départ, puis les droits nouveaux, enfin le rôle des luttes féministes et leurs limites.

D'abord, dans les années 1950, les femmes sont encore loin de l'égalité. Selon le Code civil, le mari est le chef de famille : il décide du lieu de vie et peut s'opposer à ce que sa femme travaille. La publicité et les magazines valorisent le modèle de la **femme au foyer**, entourée d'appareils ménagers. En 1949, Simone de Beauvoir dénonce pourtant cette domination dans *Le Deuxième Sexe*.

Ensuite, les lois des années 1960 et 1970 donnent aux femmes de nouveaux droits. La loi du **13 juillet 1965** leur permet de travailler et d'ouvrir un compte bancaire sans l'accord du mari. La loi Neuwirth autorise la contraception en 1967, et en 1970 l'autorité parentale partagée remplace la « puissance paternelle ». Surtout, la **loi Veil**, défendue par la ministre de la Santé Simone Veil, légalise l'IVG en janvier 1975.

Enfin, ces conquêtes doivent beaucoup aux luttes des femmes elles-mêmes. Le Mouvement de libération des femmes (**MLF**) apparaît en 1970 ; en 1971, 343 femmes signent un manifeste déclarant avoir avorté. De plus, les femmes sont de plus en plus nombreuses à faire des études et à travailler. Pourtant, les inégalités demeurent : elles sont moins payées que les hommes et très peu nombreuses à l'Assemblée nationale.

Ainsi, des années 1950 aux années 1980, les femmes obtiennent pour l'essentiel l'égalité des droits et la maîtrise de leur corps. L'égalité réelle reste cependant un combat, que prolonge la loi Roudy sur l'égalité professionnelle en 1983.

Le piège de ce sujet. La loi de 1965 ne donne pas le droit de vote aux femmes (acquis en 1944) : elle leur permet de travailler et d'ouvrir un compte bancaire sans l'accord du mari. Ne confonds pas non plus la loi Neuwirth (contraception, 1967) et la loi Veil (IVG, 1975).